

Garantie Avantage^{MD}



PLACEMENTS À TERME LIÉS AUX MARCHÉS

GUIDE DU CONSEILLER

À L'USAGE EXCLUSIF DES CONSEILLERS



 **Desjardins**
Assurances
Vie • Santé • Retraite

Desjardins Assurances désigne Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie.

À qui Garantie Avantage s'adresse-t-il?

Clientèle cible	Ce qu'offre Garantie Avantage	
Clients habitués d'investir dans des placements à terme à taux fixe ou qui désirent un rendement minimal garanti et qui:	<ul style="list-style-type: none"> • sont disposés à investir à plus long terme s'ils obtiennent un meilleur rendement; • souhaitent obtenir un produit simple comportant un potentiel de rendement supérieur à celui d'un placement à terme à taux fixe. 	<ul style="list-style-type: none"> • La sécurité que fournit la garantie de 100% du capital. • La flexibilité d'un placement à moyen terme. • Un potentiel de rendement plus élevé que celui d'un placement à terme à taux fixe¹.
Préretraités qui désirent éviter les risques pour leur épargne-retraite et qui:	<ul style="list-style-type: none"> • veulent protéger leur portefeuille contre la volatilité des marchés; • cherchent une solution de rechange sécuritaire aux marchés boursiers. 	<ul style="list-style-type: none"> • La sécurité que fournit la garantie de 100% du capital. • Un accès sans risque au potentiel de rendement de sociétés dont les marques, les produits et les services sont bien établis.
Clients qui ne veulent pas consacrer de temps à la gestion de leurs placements et:	<ul style="list-style-type: none"> • dont la tolérance au risque est plutôt faible; • qui sont ouverts à des solutions de rechange aux plus faibles taux d'intérêt offerts par les placements à terme. 	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune gestion ni aucun suivi requis pendant tout le terme. • Aucuns frais à calculer ni à déduire des rendements. • Une garantie de 100% du capital à l'échéance. • Un potentiel de rendement plus élevé que celui d'un placement à terme à taux fixe¹.

p. 1 **Avantages clés**

- Avantages que les banques ne peuvent offrir

p. 5 **Qu'est-ce que Garantie Avantage?**

- Caractéristiques
- Calcul des rendements
- Fourchette de rendements offerts

p. 11 **Garantie Avantage dans le portefeuille de votre client**

- Fournir à votre client un rendement minimal plus élevé que celui d'un placement à terme à taux fixe.
- Générer un revenu d'un FERR ou d'un FRV pour votre client

p. 13 **Modalités**

- Fiscalité
- Rachat
- Options au décès

p. 17 **Foire aux questions**

- Structure de **Garantie Avantage**
- Politique de couverture des devises pour un panier dont les titres sont libellés en euros, en dollars américains ou en toute autre devise étrangère
- Sélection des titres

¹ Selon la moyenne des taux d'intérêt offerts pour tous les termes de cinq ans par les principales banques le dernier mercredi de chaque mois, de 2018 à 2023. Source: Banque du Canada, Bureau des données et des statistiques.

Avantages clés

Simplicité

Garantie Avantage est le produit parfait pour vos clients qui ne veulent pas naviguer à travers une mer de produits compliqués. Il s'adresse aussi à ceux qui ne veulent pas consacrer de temps au suivi de leurs placements. Après y avoir investi, ils n'auront pas à gérer ni à surveiller leurs titres jusqu'à l'échéance.

Le capital investi est garanti à 100 % à l'échéance et au décès. Cette caractéristique procure une **tranquillité d'esprit** accrue à vos clients. Les campagnes incluent généralement un rendement minimal garanti² et un rendement maximal potentiel **supérieur au rendement potentiel d'un placement à terme à taux fixe**³ dont le terme est similaire.

Garantie Avantage vous fournit une façon simple et sécuritaire de faire travailler l'argent de vos clients dans leur intérêt !



² Certaines campagnes peuvent comporter un rendement minimal de 0%. Consultez le Tableau des caractéristiques (n° 09014F) pour obtenir plus de renseignements sur la campagne en cours, y compris les termes, les paniers de titres et la fourchette de rendements offerts.

³ Selon la moyenne des taux d'intérêt offerts pour tous les termes de cinq ans par les principales banques le dernier mercredi de chaque mois, de 2018 à 2023. Source : Banque du Canada, Bureau des données et des statistiques.

Avantages que les banques ne peuvent offrir

Garantie Avantage est le seul placement à terme lié au marché (PTLM) au Canada qui est émis par un assureur de personnes.

- Les PTLM sont des contrats vendus par des sociétés d'assurance de personnes.
- Les CPG liés aux marchés sont offerts par les banques.

Ces deux types de produits peuvent être similaires, mais Garantie Avantage comporte des avantages exclusifs que les banques ne peuvent offrir.

Caractéristique	Garantie Avantage	Produits bancaires similaires
Avantages liés à la désignation d'un bénéficiaire		
Capital-décès garanti	Oui Le dépôt est garanti à 100 % au décès du rentier.	Non
Désignation d'un bénéficiaire	Oui Assure le versement rapide du capital-décès ⁴ .	Non Le placement fait partie de la succession.
Aucuns frais au décès	Non Pas de frais d'homologation ⁵ ni de rachat au décès.	Des frais d'homologation ou de rachat peuvent être exigibles au décès.
Transmission graduelle du patrimoine	Oui Le preneur peut décider que le capital-décès sera versé sous forme de rente à son bénéficiaire ⁶ .	Non
Protection contre les créanciers et les poursuites civiles	Oui Certaines désignations de bénéficiaire rendent le contrat insaisissable par des créanciers ⁷ .	Non
Avantages fiscaux		
Avantages fiscaux à la retraite	Oui Admissible au crédit d'impôt pour revenu de pension et au fractionnement de ce dernier ⁸ .	Non
Imposition différée	Oui Pour les contrats non enregistrés, l'imposition des revenus peut être différée jusqu'après la date d'échéance du dépôt.	Non

⁴ Des conditions s'appliquent, y compris la réception des documents pertinents, comme l'acte de décès. Le bénéficiaire doit être désigné dans le contrat.

⁵ Les frais d'homologation varient d'une province à l'autre. Ils ne s'appliquent pas au Québec. Le bénéficiaire doit être désigné dans le contrat.

⁶ Pour permettre le versement du capital-décès sous forme de rente, le preneur doit remplir le formulaire n° 17 0136_800F, *Désignation de bénéficiaires – Option de règlement sous forme d'une rente (avenant)*, lorsqu'il remplit sa Proposition de contrat ou en tout temps par la suite.

⁷ Désignations de bénéficiaire privilégié. Les règles d'insaisissabilité peuvent être complexes et elles varient d'une province à l'autre. Les personnes intéressées devraient consulter un conseiller juridique (avocat ou notaire) pour obtenir une analyse de leur situation particulière.

⁸ Consultez le site de l'Agence du revenu du Canada pour obtenir plus d'information sur le revenu de pension et l'admissibilité à son fractionnement.

Avantages liés à la désignation d'un bénéficiaire

1. Versement rapide du capital-décès

Parce que Garantie Avantage est vendu au moyen d'un contrat émis par une société d'assurance de personnes, il peut comprendre une désignation de bénéficiaire. Cela signifie qu'il ne fait pas partie de la succession de votre client. En cas de décès, le **capital garanti est versé directement à son bénéficiaire sans délai ni frais d'homologation**⁹. Pour votre client, cela signifie que son conjoint ou sa conjointe (ou tout autre bénéficiaire désigné) aura accès à l'argent dont il ou elle aura besoin pour payer les frais funéraires ou couvrir toute obligation financière immédiate.

Calculez les frais économisés par vos clients

Utilisez le [calculateur d'impact successoral](#) pour créer rapidement une comparaison des frais personnalisée pour votre client. Vous pouvez le faire qu'il détienne un produit d'investissement de Desjardins Assurances ou d'autres types de placements.

2. Transmission graduelle du patrimoine

Comme le **capital-décès est exclu de sa succession**, il est versé au bénéficiaire que votre client a désigné dans son contrat. Si celle-ci est primordiale pour lui ou s'il veut faire un don particulier, Garantie Avantage peut être un outil de planification successorale très précieux.



De plus, grâce à **l'option de règlement sous forme de rente**, votre client peut établir la manière dont son ou ses bénéficiaires recevront leur part du capital-décès¹⁰.

Votre client choisira cette option :

- s'il souhaite transmettre son patrimoine de façon graduelle ;
- s'il a des doutes sur la capacité de son bénéficiaire d'administrer une somme d'argent unique et parfois importante ;
- s'il désire assurer les soins à vie d'un bénéficiaire à sa charge.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Les 2/3 des investisseurs fortunés doutent de la capacité de leurs enfants à gérer leur patrimoine¹¹.

⁹ En vertu des lois en vigueur, le capital-décès est versé conformément à la désignation de bénéficiaire du preneur du contrat. Les particularités d'une telle désignation peuvent toutefois varier considérablement ou être annulées par le testament du preneur. Les personnes intéressées devraient consulter un conseiller juridique (avocat ou notaire) pour obtenir une analyse de leur situation particulière.

¹⁰ Pour permettre le versement du capital-décès sous forme de rente, le preneur doit remplir le formulaire n° 17 0136_800F, *Désignation de bénéficiaires – Option de règlement sous forme d'une rente (avenant)*, lorsqu'il remplit sa proposition de contrat ou en tout temps par la suite.

¹¹ Sondage The Motley Fool, Septembre 2021.

3. Protection contre les créanciers

Si votre client est un travailleur autonome ou un professionnel avec son propre cabinet, il est plus exposé au risque de saisie de son épargne en cas de faillite ou d'action en justice. Grâce à la désignation de bénéficiaire offerte par Garantie Avantage, il peut cependant protéger son investissement contre les saisies¹².

Les désignations de bénéficiaire ne sont pas toutes les mêmes

La personne que choisit votre client en tant que bénéficiaire est la clé pour assurer que son contrat est insaisissable. Seuls les types de bénéficiaires suivants peuvent profiter d'une certaine protection contre les créanciers :

Type de bénéficiaire désigné dans un contrat de rente établi par un assureur	Du vivant du preneur
Bénéficiaire révocable « protégé » : <ul style="list-style-type: none">• Époux*• Ascendant* : parent (ou grand-parent, au Québec seulement)• Descendant* : enfant ou petit-enfant	Non saisissable
Tout bénéficiaire irrévocable ¹³	Non saisissable

* Au Québec, la relation doit être entre une personne indiquée dans ce tableau et le preneur du contrat. Ailleurs au Canada, la relation doit être entre une personne indiquée dans ce tableau et le rentier.

EXEMPLE

Le contrat d'un célibataire sans enfant qui a désigné son frère à titre de bénéficiaire révocable pourrait être saisi par ses créanciers. Pour protéger son investissement, il doit désigner irrévocablement son frère¹³ ou désigner l'un de ses parents à titre de bénéficiaire révocable.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Plus de 100 000 Canadiens ont déposé un dossier d'insolvabilité en 2022¹⁴. Personne n'est à l'abri d'un revers de fortune. Pourquoi vos clients mettraient-ils en péril ce qu'ils ont acquis en travaillant si fort alors que des caractéristiques pouvant protéger leur investissement sont facilement accessibles ?

Avantages fiscaux

(contrats non enregistrés)

1. Avantages fiscaux à la retraite

Si votre client est âgé de 65 ans ou plus, il pourrait être admissible à des économies d'impôt sur son revenu de placement grâce au fractionnement de son revenu de pension et aux crédits d'impôt liés à celui-ci¹⁵. La plupart des revenus tirés de placements non enregistrés ne sont pas admissibles à ces avantages fiscaux. Seul le revenu tiré d'un contrat de rente émis par un assureur de personnes l'est.

Cette exclusion comprend Garantie Avantage¹⁶. Comme Desjardins Assurances est un assureur de personnes, tous ses placements à terme sont considérés comme des contrats de rente non prescrite.

2. Imposition différée

Grâce à Garantie Avantage, votre client peut différer des paiements d'impôt pendant quelques années, voire jusqu'à la date d'échéance du dépôt. Voir la [page 14](#) pour obtenir plus d'information à ce sujet. Certaines conditions s'appliquent.

¹² Désignations de bénéficiaire privilégié Les règles d'insaisissabilité peuvent être complexes et elles varient d'une province à l'autre. Les personnes intéressées devraient consulter un conseiller juridique (avocat ou notaire) pour obtenir une analyse de leur situation particulière.

¹³ Le consentement d'un bénéficiaire irrévocable est requis pour apporter des modifications au contrat ou effectuer des transactions le concernant.

¹⁴ Bureau du surintendant des faillites, Statistiques sur l'insolvabilité au Canada (décembre 2022).

¹⁵ Les clients souhaitant tirer parti de ces avantages fiscaux sont assujettis à certaines conditions. Consultez le site de l'Agence du revenu du Canada pour obtenir plus d'information à ce sujet.

¹⁶ Le montant imposable en vertu de l'article 12.2 de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Un gain découlant du rachat d'un contrat n'est pas un revenu admissible.

Qu'est-ce que Garantie Avantage ?

Garantie Avantage est un placement à terme lié au marché vendu par Desjardins Assurances.

Il s'agit d'un placement à terme dont les rendements sont liés à un panier de titres de différents secteurs. Il offre un rendement minimal garanti (pour certains termes et paniers), et le capital est garanti à l'échéance et au décès.



Garantie Avantage est vendu au cours de campagnes se déroulant plusieurs fois par année. Ses caractéristiques (paniers de titres, fourchette de rendements et taux de participation) peuvent varier d'une campagne à l'autre.

Caractéristiques

Dépôt minimal¹⁷	500 \$ Les dépôts sont acceptés jusqu'au 95 ^e anniversaire du rentier.
Admissibilité aux régimes enregistrés^{18, 19}	REER, FERR, CRI, FRV et CELI
Prestation à l'échéance	100 % du dépôt initial, auxquels certaines options peuvent ajouter un rendement minimal garanti ²⁰ .
Capital-décès	100 % du dépôt initial
Intérêt sur les dépôts versés avant une date initiale	Taux du placement à intérêt quotidien spécial : 1,70 % (en date de novembre 2023, le taux peut varier d'une campagne à l'autre)
Frais de gestion	Aucuns
Taux de participation	Au moins 100 % en ce qui concerne tous les paniers de titres ²¹ .
Option de rachat	<p>Le dépôt initial peut être racheté ou transféré totalement ou partiellement en tout temps.</p> $\text{Valeur de rachat} =$ $\text{Valeur courante} - \text{Rajustement de la valeur au marché}$ <p>(taux d'intérêt composé sur un dépôt ayant un terme similaire à courir + 1,5 %)</p> \times $\text{Nombre d'années restantes jusqu'à l'échéance}$ \times Valeur courante <p>La valeur de rachat ne peut pas être supérieure au dépôt initial.</p>

Consultez le Tableau des caractéristiques (n° 09014F) pour obtenir plus de renseignements sur la campagne en cours.

¹⁷ Tous les dépôts sont d'abord investis dans un placement à intérêt quotidien spécial jusqu'à la prochaine date d'émission. La somme accumulée à cette date, appelée date initiale, constitue le dépôt initial et est investie dans Garantie Avantage, pourvu que l'exigence concernant le dépôt minimal soit satisfaite. La date de fin d'un accord de débits préautorisés dépend de la date initiale et du terme.

¹⁸ Admissible aux FRV uniquement en vertu de la législation du Québec.

¹⁹ Les paiements périodiques ne sont pas disponibles pour les FEER et FRV. Vous pouvez générer un revenu d'un FERR pour votre client en répartissant son investissement entre Garantie Avantage et un placement à terme rachetable.

²⁰ Certaines campagnes peuvent comporter un rendement minimal de 0 %. Consultez le Tableau des caractéristiques n° 09014F) pour obtenir plus de renseignements sur la campagne en cours, y compris les termes, les paniers de titres et la fourchette de rendements offerts.

²¹ Des taux de participation spéciaux supérieurs à 100 % sont offerts durant certaines campagnes selon le montant du dépôt. Consultez le Tableau des caractéristiques pour obtenir plus de renseignements sur la campagne en cours.

Calcul des rendements

Garantie Avantage offre une manière efficace d'affronter les fluctuations des marchés : l'utilisation de **jours ouvrables spécifiques**.

Le taux de rendement d'un panier de titres est calculé à l'échéance. Plutôt que le cours des titres à la date d'échéance, nous utilisons leur cours moyen lors de trois jours ouvrables spécifiques durant les trois derniers mois du terme.

Le rendement total est égal à la moyenne des rendements cumulés de chaque titre du panier lors de chacun de ces trois jours ouvrables. Tous les titres ont la même pondération dans le portefeuille²².

Taux de participation

Plus important encore, nous multiplions le rendement moyen lors de ces trois jours ouvrables spécifiques par le taux de participation pour obtenir le rendement final. Le taux de participation indique la proportion du rendement final qu'obtiendra votre client. Voyez son effet décisif ci-dessous !

Rendement du panier de biens sous-jacents	Taux de participation	Rendement de votre client
30 %	20 %	6 %
30 %	100 %	30 %
30 %	120 %	36 %

Cet exemple n'est pas une indication ni une garantie des résultats passés ou à venir.

Le taux de participation de toutes les campagnes de Garantie Avantage est d'au moins 100 %.

Des taux de participation supérieurs à 100 % sont offerts pendant certaines campagnes selon le montant du dépôt²³.

Rendement final : mode de calcul efficace

$$\begin{aligned} & \text{Rendement final} = \\ & \text{Moyenne lors de} \\ & \text{3 jours ouvrables spécifiques} \\ & \quad \times \\ & \text{Taux de participation de 100 \% (ou supérieur)} \end{aligned}$$

Jours ouvrables spécifiques

Trois jours ouvrables spécifiques au cours des trois derniers mois du terme sont utilisés pour déterminer le cours final de chaque émission.

Taux de participation

Le pourcentage de participation de l'investisseur au taux de rendement du placement.

Panier de titres

Bien que chaque panier de titres reproduise les rendements de titres particuliers, la compagnie ne détient pas réellement ces titres et ne reçoit aucun dividende. Elle utilise plutôt une stratégie faisant appel à des options. Reportez-vous à la section **Structure de Garantie Avantage** à la [page 18](#) pour obtenir plus d'information à ce sujet.

²² Pour plus d'information, reportez-vous au Contrat Placements à terme.

²³ Offerts relativement à certaines options seulement. Modifiables sans préavis. Reportez-vous au Contrat Placements à terme et au Tableau des caractéristiques de la campagne en cours pour obtenir plus d'information.

EXEMPLE

Voici un exemple de la manière dont nous calculons les rendements à la date d'échéance d'une campagne de Garantie Avantage. Nous avons utilisé un dépôt de 10 000 \$ dans le panier Biens de consommation de la campagne du 10 août 2017.

Calcul des rendements sur un dépôt de 10 000 \$

Rendement minimal : 2 % – Rendement maximal potentiel : 15 %

Titre	Cours d'ouverture (CP1)	Cours moyen lors des trois jours ouvrables spécifiques (CP2) ²⁴	Rendement cumulatif (CP2/CP1)
Unilever PLC	100	115	1,15
Procter et Gamble	100	142	1,42
Nestlé	100	90	0,90
General Mills Inc.	100	106	1,06
Kimberly-Clark Corporation	100	109	1,09
Reckitt Benckiser Group PLC	100	110	1,10
The Coca-Cola Company	100	111	1,11
Danone SA	100	124	1,24
The Hershey Company	100	132	1,32
L'Oréal SA	100	102	1,02

Moyenne pour les 10 titres =	1,141
Croissance cumulative =	14,10 %
Rendement annuel composé =	2,67 %
Intérêt avant l'émission²⁵ =	$10\ 000 \$ \times (1 + ([1\% \div 365] \times 40)) = 10\ 010,96 \$$

Montant versé au client à l'échéance	$10\ 010,96 \$ \times 1,141 = 11\ 422,50 \$$
	- Dépôt initial = 10 000,00 \$
	= Rendement total à l'échéance = 1 422,50 \$

Cet exemple est fondé sur les hypothèses suivantes : dépôt de 10 000 \$ le 1^{er} juillet 2017 dans le panier Biens de consommation de la campagne d'août 2017 et terme de 5 ans et 2 jours. Cet exemple n'est pas une indication ni une garantie des résultats passés ou à venir.

²⁴ Pour la campagne d'août 2017, les jours ouvrables spécifiques sont les suivants : 10 juin 2022, 11 juillet 2022 et 10 août 2022.

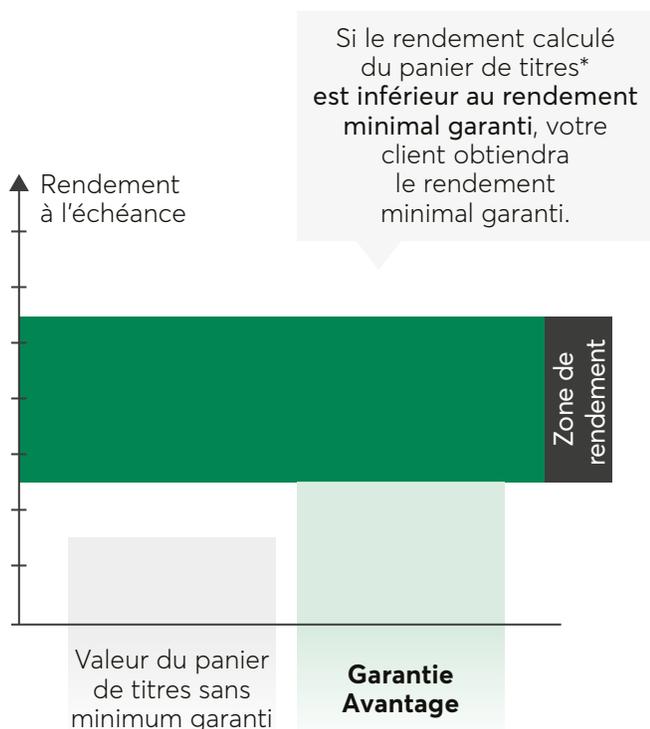
²⁵ Avant la date initiale de la campagne d'août 2017, le taux d'intérêt quotidien est de 1%.

Fourchette de rendements offerts

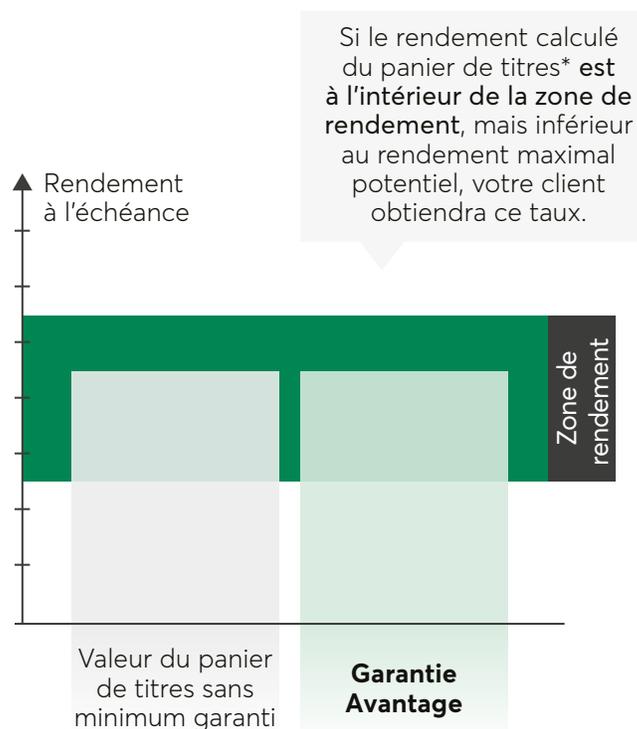
Chaque campagne de Garantie Avantage comporte un rendement minimal garanti (pouvant être de 0 %) et un rendement maximal potentiel. Le gain à l'échéance de votre client dépend du rendement réel et de l'écart entre les rendements minimal et maximal, appelé la « zone de rendement ».

Il y a trois résultats possibles :

1. Le rendement réel est inférieur au rendement minimal.



2. Le rendement réel se situe entre les rendements minimal et maximal.

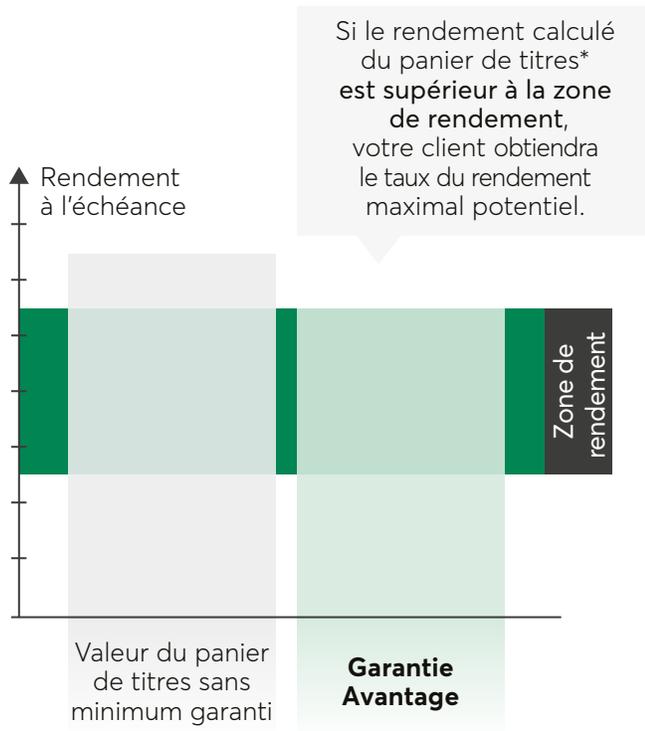


Ces renseignements ne sont présentés qu'à titre d'exemples et ne sont pas des indications ni des garanties des résultats passés ou à venir. Reportez-vous au Contrat Placements à terme pour obtenir plus d'information sur le calcul des taux de rendement.

* Méthode de calcul du rendement du panier de titres

Le rendement du panier de titres est calculé à l'échéance. Pour chaque émission, trois jours ouvrables particuliers des trois derniers mois du terme sont utilisés pour déterminer le rendement final. Le rendement total correspond à la moyenne des rendements cumulatifs de chaque titre du panier lors de chacun de ces trois jours. Tous les titres ont la même pondération dans le portefeuille. Veuillez vous reporter au Contrat Placements à terme pour obtenir plus de détails à ce sujet.

3. Le rendement réel est supérieur au rendement maximal.



SUIVI DE LA PERFORMANCE D'UN PANIER

Vous pouvez suivre la performance d'un panier et la comparer avec celles de campagnes précédentes à l'aide du calculateur [Évolution des rendements](#).

Essayez-le !



Ce scénario illustre la performance d'un panier de titres de la campagne mentionnée ci-dessus. Le rendement total est égal à la moyenne des rendements cumulés de chaque titre du panier lors de trois jours ouvrables particuliers spécifiques à cette campagne. Pour plus d'information sur Garantie Avantage, reportez-vous au Contrat Placements à terme et au Tableau des caractéristiques de la campagne en cours. Desjardins Assurances désigne Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie.

Ces renseignements ne sont présentés qu'à titre d'exemples et ne sont pas des indications ni des garanties des résultats passés ou à venir. Reportez-vous au Contrat Placements à terme pour obtenir plus d'information sur le calcul des taux de rendement.

* Méthode de calcul du rendement du panier de titres

Le rendement du panier de titres est calculé à l'échéance. Pour chaque émission, trois jours ouvrables particuliers des trois derniers mois du terme sont utilisés pour déterminer le rendement final. Le rendement total correspond à la moyenne des rendements cumulatifs de chaque titre du panier lors de chacun de ces trois jours. Tous les titres ont la même pondération dans le portefeuille. Veuillez vous reporter au Contrat Placements à terme pour obtenir plus de détails à ce sujet.

Garantie Avantage dans le portefeuille de votre client

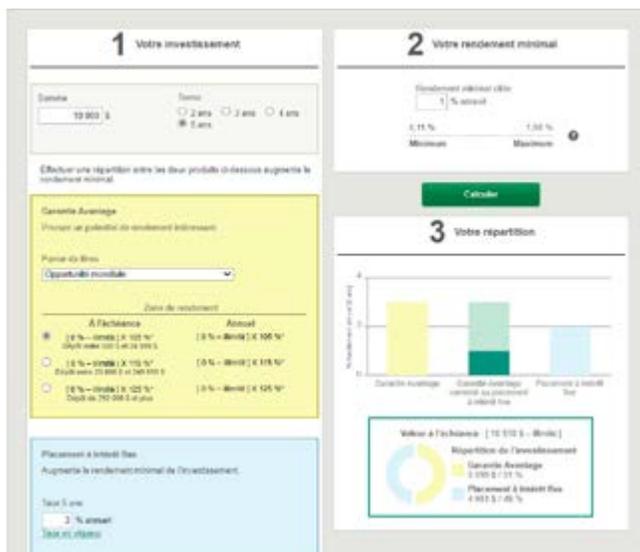
Découvrez comment intégrer Garantie Avantage dans le portefeuille de votre client, peu importe sa situation.



Fournir à votre client un rendement minimal plus élevé que celui d'un placement à terme à taux fixe.

Si vous répartissez l'investissement de votre client entre Garantie Avantage et un placement à terme à taux fixe, il obtiendra un rendement minimal garanti plus élevé sans sacrifier la majeure partie de son rendement potentiel.

Utilisez le Calculateur **Cibler un rendement minimal plus élevé.**



Générer un revenu d'un FERR ou d'un FRV²⁶ pour votre client

Comment ?

En répartissant son investissement entre Garantie Avantage et un placement à terme rattachable dans un FERR à l'aide du **Calculateur de répartition – Revenu FERR/FRV.**

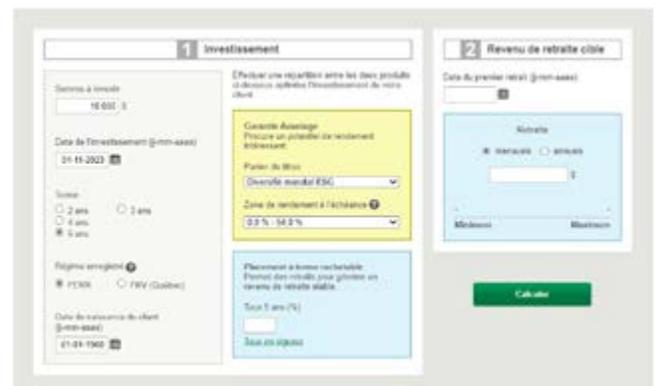
- Le placement à terme procure un revenu stable pour la durée du placement.
- À l'échéance, Garantie Avantage offre un potentiel de rendement supérieur à celui du seul placement à terme rachetable.

Pourquoi utiliser ce calculateur ?

- Souplesse : Il utilise le revenu cible de votre client pour établir la stratégie.
- Simplicité : Il calcule automatiquement la répartition optimale.
- Efficacité : Il génère un rapport convivial que vous pouvez présenter à votre client.

Pourquoi est-il offert seulement pour le revenu d'un FERR ou d'un FRV ?

Desjardins Assurances permet à ses clients de **retirer chaque année jusqu'à 20 %** de leur argent investi dans un contrat Placements à terme **sans rajustement de la valeur au marché.** Leur contrat doit toutefois être enregistré à titre de FERR ou de FRV.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Chez Desjardins Assurances, les Placements à terme rachetables, les Placements à intérêt quotidien et Garantie Avantage font tous partie du même contrat. Vous n'avez donc qu'une seule proposition (n° 14309F) à remplir pour utiliser cette stratégie !

²⁶ Offert pour les FRV au Québec seulement.

Modalités

- Comment sont imposés les revenus de Garantie Avantage dans un contrat non enregistré?
- Est-il possible de racheter Garantie Avantage avant la fin du terme?
- Quelles sont les possibilités pour un bénéficiaire au décès du rentier?

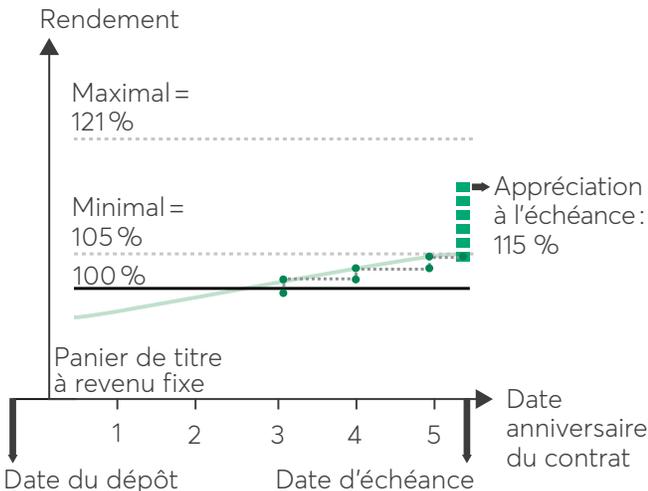
Autant de questions auxquelles vous trouverez les réponses dans les prochaines pages.



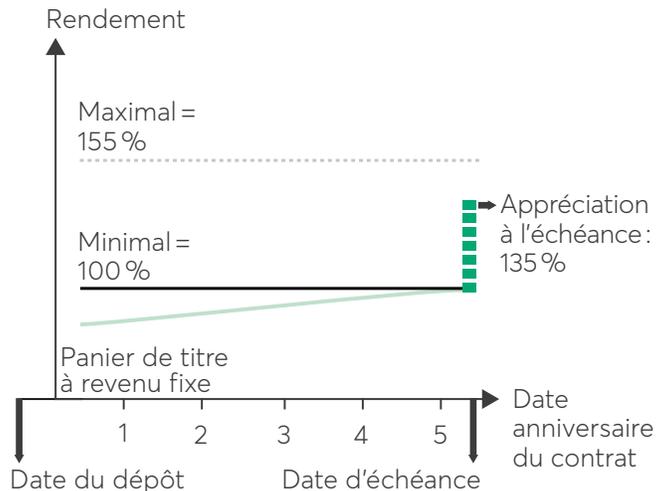
Fiscalité

Si votre client détient un contrat non enregistré, le traitement fiscal de Garantie Avantage lui permet de différer l'imposition des revenus de son contrat de quelques années, voire au-delà de la date d'échéance du dépôt²⁷. De plus, son rendement accumulé est admissible aux crédits d'impôt pour revenu de pension²⁸.

Traitement fiscal lorsque le rendement minimal est supérieur à 0 %



Traitement fiscal lorsque le rendement minimal est de 0 %



• Gain imposable

■ Gain imposable au rachat du contrat ou différé si le contrat est maintenu en vigueur

Avant l'échéance du dépôt

Garantie Avantage est imposé tous les ans à l'anniversaire du contrat **en tant que revenu d'une rente (non prescrite)**. Lors de chaque date anniversaire de ce dernier, le revenu imposable est calculé en fonction du « fonds accumulé ». La valeur de celui-ci est égale à la plus élevée de la valeur de rachat²⁹ ou de la valeur courante de la garantie minimale déterminée par Desjardins Assurances en fonction de la base de la valeur du panier de titres à revenu fixe. Si votre client choisit un rendement minimal supérieur à 0 %, il ne paiera généralement pas d'impôt au cours des premières années du terme. S'il choisit un rendement minimal de 0 %, il ne paiera aucun impôt avant l'échéance.

²⁷ Les clients devraient toujours maintenir une option de placement en vigueur dans leur contrat. Ainsi, ils maximiseront les avantages du traitement fiscal de Garantie Avantage. Les Placements à terme (y compris le Placement à intérêt quotidien) et les Placements à terme liés aux marchés sont offerts en vertu du Contrat Placements à terme.

²⁸ Certaines conditions s'appliquent. Au niveau fédéral, l'investisseur doit être âgé de 65 ans avant la fin de l'année d'imposition afin de pouvoir inclure son revenu de Garantie Avantage dans le calcul du crédit. Un gain généré au rachat total ou partiel d'un contrat n'est pas admissible aux crédits d'impôt pour revenu de pension. Ainsi, pour utiliser le crédit pour revenu de pension du fédéral, lorsque le client est admissible, le contrat devrait demeurer en vigueur jusqu'à la prochaine date anniversaire du contrat suivant la date d'échéance du dépôt.

²⁹ La valeur de rachat avant l'échéance ne peut pas être supérieure au montant du dépôt initial.

À la date d'échéance du dépôt, votre client aura deux options :

- Racheter son contrat : Il sera alors imposé sur tout gain supérieur à ce qui a déjà été imposé au cours du terme.
- Réinvestir : L'imposition aura lieu dans l'année d'imposition comprenant la prochaine date anniversaire du contrat.

EXEMPLE

Rendement minimal supérieur à 0 % :

Dépôt de 1 000 \$ dans le panier
Biens de consommation – 5 ans, août 2023.
Date d'échéance : 10 août 2028.
Valeur à l'échéance : 1 150 \$.

Rendement minimal de 0 % :

Dépôt de 1 000 \$ dans le panier
Diversifié canadien – 5 ans, août 2023.
Date d'échéance : 10 août 2028.
Valeur à l'échéance : 1 150 \$.
Date anniversaire du contrat : 1^{er} juillet.

Le traitement fiscal à l'échéance dépendra de la décision de votre client de racheter son contrat ou de réinvestir.

1. Rachat du contrat

a) Votre client choisit un rendement minimal supérieur à 0 %

Il sera imposé tous les ans à compter de l'année où la valeur du panier de titres à revenu fixe sera supérieure au montant de son dépôt initial.

Année	Gain imposable
2024	0 \$
2025	0 \$
2026	0 \$
2027	7 \$
2028	21 \$
Total	28 \$

Gain imposable total³⁰ : 150 \$ (1 150 \$ – 1 000 \$)

Parce que votre client a déjà été imposé sur des gains de 28 \$, il ne le sera que sur les 122 \$ restants à l'échéance

d'août 2028. Comme il rachètera alors son contrat, il sera imposé sur un total de 143 \$ (122 \$ + 21 \$) en 2028.

b) Votre client choisit un rendement minimal de 0 %

Il ne sera pas imposé pendant le terme de son placement, car la valeur du panier de titres à revenu fixe ne sera jamais supérieure au montant de son dépôt initial.

Il y aura un gain imposable de 150 \$ à l'échéance en août 2028 sur lequel il sera imposé lorsqu'il rachètera son contrat.

2. Réinvestissement dans le contrat³¹

Au cours du terme du placement, le traitement fiscal sera exactement le même que celui de l'exemple 1 (rachat du contrat).

a) Votre client choisit un rendement minimal supérieur à 0 %

Il sera imposé tous les ans à compter de l'année où la valeur du fonds accumulé sera supérieure au montant de son dépôt initial.

Année	Gain imposable
2024	0 \$
2025	0 \$
2026	0 \$
2027	7 \$
2028	21 \$
Total	28 \$

Gain imposable total : 150 \$ (1 150 \$ – 1 000 \$)

Parce que votre client a déjà été imposé sur des gains de 28 \$, il ne le sera que sur les 122 \$ restants à l'échéance. Comme il réinvestira alors dans son contrat, ce gain sera imposé en 2029, soit l'année où aura lieu la prochaine date anniversaire du contrat.

b) Votre client choisit un rendement minimal de 0 %

Il ne sera pas imposé pendant le terme de son placement, car la valeur du panier de titres à revenu fixe ne sera jamais supérieure au montant de son dépôt initial.

Il y aura un gain imposable de 150 \$ à l'échéance en août 2028. Votre client sera imposé sur ce gain en 2029, soit l'année où aura lieu la prochaine date anniversaire du contrat.

³⁰ Pour simplifier les choses, nous utilisons le terme « gain imposable » pour décrire le revenu gagné au cours du terme du contrat. Ce revenu est imposable en vertu du paragraphe 12.2(1) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Le gain obtenu sur le rachat du contrat est quant à lui imposable en vertu du paragraphe 148(1) de cette loi. La différence entre ces deux types de revenus peut avoir une importance relativement à certaines déductions ou à certains crédits d'impôt. Les deux sont toutefois imposables en entier, car ils ne sont pas considérés comme des gains en capital.

³¹ Dans cet exemple, nous supposons que le dépôt de votre client dans Garantie Avantage a été le seul montant investi dans le contrat Placements à terme.

Rachat

Garantie Avantage permet les rachats tant partiels que totaux. La valeur de rachat est égale à la valeur courante diminuée d'un rajustement de la valeur au marché. La valeur de rachat ne peut pas être supérieure à la valeur courante ni au montant du dépôt initial.

Calcul de la valeur de rachat

$$\begin{aligned}
 &\text{Valeur de rachat} = \\
 &\quad \text{Valeur courante} - \\
 &\quad \text{Rajustement de la valeur au marché} \\
 &\quad \text{(taux d'intérêt composé sur un dépôt ayant} \\
 &\quad \text{un terme similaire à courir + 1,5 \%)} \\
 &\quad \times \\
 &\quad \text{Nombre d'années restantes jusqu'à l'échéance} \\
 &\quad \times \\
 &\quad \text{Valeur courante}
 \end{aligned}$$

Exemple d'un rachat partiel un an après un dépôt dans la campagne de décembre 2018 dont le terme est de 5 ans et 2 jours :

13 décembre 2018	10 000 \$	Dépôt initial
13 décembre 2019	10 958 \$	Valeur courante après un an
Retrait partiel de 2 000 \$		
Nombre d'années restantes jusqu'à l'échéance :	quatre ans	

Incidence d'un rachat partiel sur la valeur garantie et la valeur courante

1. Valeur de rachat fondé sur le taux d'un CPG de quatre ans à 1,3 %

$$\begin{aligned}
 &\text{Valeur de rachat} = \\
 &[1 - (1,3 \% + 1,5 \%) \times 4 \text{ ans}] \times 10\,958 \$ = 9\,730,70 \$
 \end{aligned}$$

2. Ajustement de la valeur garantie à l'échéance et au décès

$$\begin{aligned}
 &\text{Ajustement au prorata de la valeur de rachat} = \\
 &10\,000 \$ \times (1 - 2\,000 \$ \div 9\,730,70 \$) = 7\,944,65 \$
 \end{aligned}$$

3. Nouvelle valeur courante

$$\begin{aligned}
 &\text{Dépôt initial ajusté en fonction de la croissance} \\
 &\text{accumulée à la date du rachat} = \\
 &7\,944,65 \$ \times (10\,958 \$ \div 10\,000 \$) = 8\,705,75 \$
 \end{aligned}$$

Options au décès

Le contrat Placements à terme avec un dépôt dans Garantie Avantage prend fin au décès du rentier. Sa propriété n'est pas transférée au bénéficiaire.

Les options disponibles au décès du rentier varient en fonction de l'enregistrement du contrat.

	Contrats non enregistrés CELI	REER, FERR, REER immobilisé, CRI, FRV
Option 1 – Recevoir le capital-décès	Tous les bénéficiaires	
Option 2 – Continuer d'investir le ou les dépôts de Garantie Avantage dans un nouveau contrat.	Tous les bénéficiaires	Seulement le conjoint ou la conjointe du rentier
	Les bénéficiaires autorisés peuvent décider de prendre le relais du ou des dépôts faits initialement par le rentier et, par le fait même, de continuer l'investissement. S'il choisit de le faire, le bénéficiaire deviendra le preneur d'un nouveau contrat et devra respecter l'exigence relative au dépôt minimal et toute autre règle administrative.	

Pour plus d'informations, consultez la section **Règlement de décès** au webi.ca > Investissements > Gestion contrats > Rentes d'accumulation et de décaissements (mot de passe requis)

Foire aux questions

Les mécanismes et la structure derrière Garantie Avantage n'auront plus de secrets pour vous suite à la lecture de cette section !



Structure de Garantie Avantage

La structure de paiement de Garantie Avantage est appelée communément « option à règlement plafond ». Nous déterminons le rendement final en fonction du rendement moyen d'une option d'achat. Celui-ci simule le rendement du panier de titres sous-jacent et il ne peut pas être supérieur au rendement maximal potentiel prédéterminé.

Les clients participent entièrement aux rendements. En d'autres mots, 100 % du rendement revient au client³².

Titres à revenu fixe	La compagnie investit d'abord dans des titres à revenu fixe pour sécuriser le capital et la portion du rendement minimal garanti du placement.
Options	La compagnie achète et vend des options d'achat (stratégie d'écart sur options d'achat) pour générer le rendement additionnel requis par la fourchette de taux offerts.
Commissions	Les conseillers reçoivent la commission prévue dans le contrat en vigueur.
Frais administratifs	La Compagnie doit couvrir des frais, comme ceux qui ont trait : <ul style="list-style-type: none">• au service à la clientèle ;• à l'administration ;• à la commercialisation.

À l'émission, nous utilisons la majeure partie du placement pour acheter les deux types d'instruments financiers utilisés dans la structure. Le solde sert à couvrir les frais administratifs et les commissions.

1. Nous achetons un panier de titres à revenu fixe pour générer un montant garanti suffisamment élevé pour couvrir le capital et, selon le contrat, le rendement minimal à l'échéance. Ces titres à revenu fixe échoient à la date d'échéance de la campagne.
 2. Nous utilisons une stratégie d'écart sur options d'achat pour générer le rendement additionnel requis par la fourchette de taux offerts.
- **Achat d'une option d'achat :** Desjardins Assurances achète une option d'achat liée à la performance du panier de titres de la campagne. Cette option est afférente au panier et non à chaque titre individuel. La compagnie ne détient aucun titre directement. Tout rendement généré par le panier qui est supérieur au rendement minimal garanti de la campagne augmente les gains de votre client.
 - **Vente d'une option d'achat :** Pour réduire le coût de la transaction, Desjardins Assurances vend aussi une option d'achat afférente au même panier de titres. Elle accepte ainsi de payer au détenteur de l'option (une autre institution financière) la part du rendement qui est supérieure au rendement maximal potentiel de la campagne. Aucune action d'achat n'est vendue en ce qui concerne les options de rendement illimité.

³² Le rendement du panier de titres ne tient pas compte de toute distribution ni de tout dividende versé sur les titres le composant. Le taux de participation peut être supérieur à 100 % pour certains paniers de titres, sous réserve de certaines conditions. Consultez le Tableau des caractéristiques de la campagne en cours pour obtenir plus d'information.

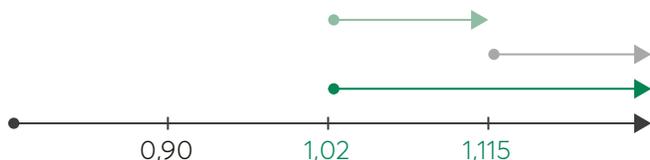
EXEMPLE 1

Répartition d'un dépôt comportant un rendement minimal garanti et un rendement maximal potentiel

Dépôt	Titres à revenu fixe	Autres frais	Options d'achat (achetée et vendue)
100 \$	90 \$	5 \$	5 \$

Détails de la stratégie relative aux options :

7\$ (●) = achat d'une option d'achat : rendement du panier > 2%
Moins (-)
2\$ (●) = vente d'une option d'achat : rendement du panier > 11,5%
Égale (=)
5\$ (●) = écart entre les options achetée et vendue



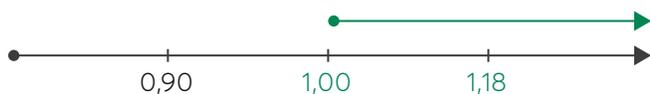
EXEMPLE 2

Répartition d'un dépôt comportant un rendement minimal garanti et un rendement potentiel illimité

Dépôt	Titres à revenu fixe	Autres frais	Option d'achat (achetée)
100 \$	90 \$	5 \$	5 \$

Détails de la stratégie relative aux options :

5\$ (●) = achat d'une option d'achat : rendement du panier > 0%



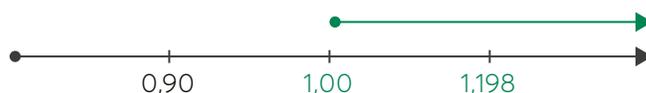
EXEMPLE 3

Répartition d'un dépôt comportant un rendement minimal garanti et un rendement potentiel illimité ainsi qu'un taux de participation de 110 %

Dépôt	Titres à revenu fixe	Autres frais	Option d'achat (achetée)
100 \$	90 \$	4,50 \$	5,50 \$

Détails de la stratégie relative aux options :

5,50\$ (●) = achat d'une option d'achat : rendement du panier > 0%



VOUS DÉSIREZ EN APPRENDRE D'AVANTAGE SUR LA STRUCTURE DE GARANTIE AVANTAGE ?

Visionnez ces trois vidéos :

Vidéo 1: [Comment fonctionnent les options d'achat ?](#)

Les options d'achat sont au cœur du fonctionnement de la zone de rendement. Découvrez comment elles aident vos clients à profiter du potentiel des marchés sans être directement exposés à leurs risques.

Vidéo 2: [Comment est placé l'argent investi dans Garantie Avantage ?](#)

Découvrez l'ensemble des instruments financiers qui composent Garantie Avantage et leur rôle.

Vidéo 3: [Mise en application](#)

Découvrez des exemples concrets de la manière dont les options d'achat permettent à Desjardins Assurances de respecter les taux affichés à tout coup, peu importe les conditions des marchés.

Politique de couverture des devises pour un panier dont les titres sont libellés en euros, en dollars américains ou en toute autre devise étrangère

- Les options d'achat sont achetées en dollars canadiens.
- Le rendement à l'échéance n'est pas touché par les fluctuations des taux de change, même si les cours des titres sont publiés en devises étrangères.
- Nous achetons des options qui répliquent le prix de chaque titre dans sa devise initiale et calculons leur rendement. Nous calculons le rendement moyen de tous les titres dans le panier et l'appliquons au dépôt initial.

Garantie Avantage avec un taux de participation de 100 %

Rendement d'un panier de titres en devise locale	4,79 %	4,79 %
Taux d'appréciation du dollar américain par rapport au dollar canadien	5,00 %	-5,00 %
SANS protection contre les variations des taux de change		
Rendement du panier de titres converti en dollars canadiens	10,03 %	-0,45 %
AVEC une protection contre les variations des taux de change		
Rendement du panier de titres converti en dollars canadiens	4,79 %	4,79 %

Sélection des titres

Nous utilisons un modèle quantitatif fondé sur divers facteurs pour sélectionner les titres de chaque panier. Notre objectif est de créer des paniers moins volatils que l'indice de marché équivalent, mais comportant un potentiel de rendement similaire. Nous revoyons les paniers une fois par année pour nous assurer qu'ils atteignent toujours nos objectifs de placement.



Webi.ca : votre référence pour tout ce qui concerne Garantie Avantage !

Retrouvez plus d'information et découvrez votre matériel de vente au webi.ca/GarantieAvantage.

Protection supplémentaire : Assuris

Desjardins Sécurité financière est membre d'Assuris. Cette société à but non lucratif protège les assurés canadiens en cas de faillite de leur compagnie d'assurance vie. Visitez assuris.ca pour obtenir plus d'information à son sujet.

À propos du Mouvement Desjardins

Le **Mouvement Desjardins** est la coopérative financière la plus importante en Amérique du Nord et la cinquième au monde, avec un actif de 398,6 milliards de dollars. Il a été nommé parmi les meilleurs employeurs au monde pour les femmes selon le magazine Forbes. Pour répondre aux besoins diversifiés de ses membres et de ses clients, particuliers comme entreprises, une gamme complète de produits et de services est offerte par son vaste réseau de points de service, ses plateformes virtuelles et ses filiales présentes à l'échelle canadienne. Figurant parmi les institutions bancaires les plus solides au monde selon le magazine The Banker, Desjardins affiche des ratios de capital et des **cotes de crédit** parmi les meilleurs de l'industrie*.

1^{er} institution financière en investissement responsable (IR) au Canada

Précurseur dans le domaine de l'IR depuis 1990, Desjardins offre le plus grand éventail de solutions responsables en plus d'avoir une expertise en IR parmi les plus approfondies au pays grâce à une équipe de gestionnaires de portefeuille chevronnés*.

Ajouter **Garantie Avantage** à votre stratégie de vente !

Votre **directeur régional des ventes** peut vous aider à vendre Garantie Avantage. N'hésitez pas à lui en parler.



*Vigie interne de Desjardins en date du 31 mars 2023

Les renseignements figurant dans le présent document ne sont présentés qu'à titre d'exemples et ne sont pas des indications ni des garanties des résultats passés ou à venir. Pour plus d'information, reportez-vous au Contrat Placements à terme et au Tableau des caractéristiques de la campagne en cours. La terminologie utilisée dans ce document a été simplifiée à des fins d'exemples. Advenant une disparité entre l'information figurant dans ce document et celle qui se trouve dans le document Contrat Placements à terme ou le Tableau des caractéristiques de la campagne en cours, ces deux documents prévaudront. Veuillez les lire attentivement avant d'investir.

Desjardins Assurances désigne Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie.

^{MD} Marque déposée propriété de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie.

*Vigie interne de Desjardins en date du 31 mars 2023